

SOMMAIRE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Reclassement.-

-;-

Présenté par
Le Directeur
du Personnel,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

AMPLIATIONS

O.iginal	1
J.O.R.D.	1
M.F.P.T.	1
P.R.	5
D.F.P.	1
M.E.N.J.S.	7
D.P.	3
D.G.F.	4
D.B.	1
D.C.	1
Solde	2
Trésor	1
D.G.E.	10
Intéressé	1
DGE/2,3,4	3
M.F.A.E.	2
ensions	1
Sce.Impôts	1

- VU la Loi n° 59-21/ALD du 31 Août 1959, portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
VU le décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
VU le décret n° 278/PC/MFPTAS du 14 Août 1965, portant statuts particuliers des Corps appartenant au cadre des Personnels de l'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance ;
VU l'arrêté n° 0565/MFPT/DP.2 du 1er.Juin 1966, portant promotion des Fonctionnaires de l'Enseignement du 1er. Degré ;
VU la décision n° 85/PR/MENC-P du 21 Novembre 1961 envoyant M. JOHNSON Jules en stage en France ;
VU le rapport de fin du stage d'Administration Universitaire effectué par M. JOHNSON K. Jules ;
SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

WISE :
Le Contrôleur
Financier,

C. MIDAHOEN
C. MIDAHOEN.-

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article 31 du décret n° 278/PC/MFPTAS du 14 Août 1965, Monsieur JOHNSON K. Jules, Instituteur Principal de 1er.échelon, qui a effectué avec succès un stage d'Administration Universitaire à l'I.N.A.S., est nommé, pour compter du 1er.Janvier 1966, dans le corps des Attachés de l'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance aux grade, classe et échelon ci-après :

Situation au I-I-66 dans le Corps National des Instituteurs

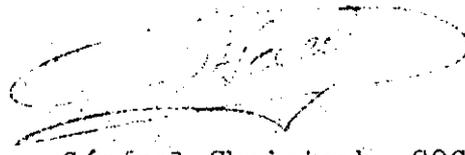
Situation au I-I-66 dans le corps des Attachés de l'Adm; Hosp. Univ. et d'Intend.

Grade, classe et échelon	Indice	A.C.	RSM	Grade, classe et échelon	Indice	AC	RSM
Instituteur principal de 1er échelon à/c du I-I-66.	460	Néant	Néant	Attaché d'Administ. Hosp. Univers. et d'Intendance de 1re classe 1er échelon.	490	Néant	Néant

ARTICLE 2.- Les solde et accessoires de l'Intéressé sont imputables au chapitre 309-03 Article 1er du budget national gestion 1966.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

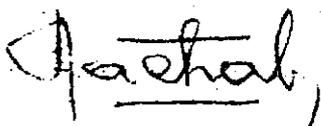
COTONOU, le 18 AOUT 1966

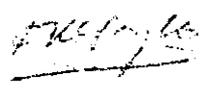


Général Christophe SOGLO.-

VU :
LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL,

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES,


Pascal CHABI KAO


Nicéphore SOGLO

VU :
LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

E. B O C C O.-